

## LE CANADA ET LES NATIONS UNIES

### La Question de Palestine

Le débat sur la Palestine au Conseil de sécurité a porté principalement sur les moyens de faire respecter la suspension d'armes de quatre semaines acceptée par les Juifs et les Arabes le 11 juin. Le médiateur des Nations Unies, le comte Folke Bernadotte, avait carte blanche pour déterminer dans le détail les conditions de la trêve et pour mettre les deux parties d'accord sur la période postérieure à l'expiration de l'armistice. Il a réussi à régler les problèmes épineux de l'immigration des combattants et du transport des approvisionnements pendant la trêve. Il s'est buté cependant au refus des Arabes de discuter tout projet de solution prévoyant le partage de la Palestine et à l'opposition des Juifs à la création d'un Etat unitaire. Au cours du mois, le médiateur a négocié avec les représentants des deux adversaires dans l'île de Rhodes. Le 28 juin, il a présenté aux Etats arabes et aux Juifs des propositions susceptibles, à ses yeux, de donner lieu à une entente.

Le comte Bernadotte avait invité les trois pays représentés à la Commission de trêve du Conseil de sécurité, la Belgique, la France et les Etats-Unis, à désigner des observateurs militaires pour le seconder dans sa tâche. Le Conseil de sécurité a rejeté une proposition de l'URSS tendant à permettre à tous les membres du conseil de se faire représenter en Palestine par des observateurs militaires. Le délégué du Canada, le général A.G.L. McNaughton, a souligné qu'il appartenait aux membres de la Commission de trêve de fournir un tel appui. Les trois pays en cause étaient convenus d'assurer des aides au médiateur. Aucune autre nation n'avait le droit de nommer des représentants, comme le prétendait le représentant de l'Ukraine. Seuls l'URSS et l'Ukraine ont appuyé la proposition soviétique. Les neuf autres membres du conseil se sont abstenus.

Le médiateur a prié tous les Etats Membres de faire rapport des mesures qu'ils avaient prises pour donner suite à la résolution de trêve du 29 mai. Le gouvernement canadien a déclaré, par l'intermédiaire du secrétaire général, que le Canada prenait toutes les mesures administratives propres à prévenir le passage en Palestine, en Egypte, en Iraq, en Arabie Saoudite, en Transjordanie,